

## LIGNES DIRECTRICES DU FONDS COMMÉMORATIF ORVILLE-ERICKSON

Révisées en janvier 2025

Le Fonds commémoratif de bourses d'études Orville-Erickson a été instauré en 1975 à la mémoire d'un éminent promoteur de la conservation de la nature et amateur de plein air, le regretté Orville Erickson de Prince Albert, Saskatchewan. Les montants peuvent varier de 1000 \$ à 7000 \$ selon le fonds et la disponibilité au cours de l'année.



### ORVILLE ERICKSON

La passion d'Orville Erickson pour la vie en plein air et son enthousiasme pour la conservation de la nature l'ont mené à la présidence de la Fédération canadienne de la faune, fonction qu'il a si bien remplie qu'il a été nommé l'amateur par excellence de la vie en plein air du Canada en 1975. Erickson a occupé de nombreux postes tant municipaux que dans le secteur de la conservation de l'environnement et, en 1968, il s'est vu décerner le titre de « Citoyen de l'année » dans sa ville natale de Prince Albert, en Saskatchewan.

Durant une vie courte mais très active, Erickson a trouvé le temps de devenir un homme d'affaires prospère tout en œuvrant sans relâche en vue de réaliser les choses qui lui tenaient à cœur. Avant d'être président de la FCF, il a assumé cette fonction au sein de la Saskatchewan Wildlife Federation, en 1969 et 1970, ainsi qu'à la division de Prince Albert dans les années 60. Il était désormais un porte-parole respecté pour la chasse et la pêche aux quatre coins du Canada. Erickson attachait beaucoup d'importance au dossier des mesures législatives relatives à l'enregistrement des armes à feu, ainsi qu'à celui de la chasse illégale et de la vente illégale de viande de gibier. En 1974, il s'est vu décerner le Gordon Lund Memorial Trophy pour sa contribution exceptionnelle à la conservation des espèces sauvages. On le considérait comme l'un des principaux chefs de file de ce domaine en Saskatchewan. Erickson était un passionné de plein air, et il veillait à rencontrer ceux qui pouvaient faire bouger les choses au Canada : des Autochtones avec qui il examinait des questions de conservation, des biologistes de terrain internationaux, l'ancien premier ministre John Diefenbaker, ainsi que le président de la Nation National Wildlife Federation aux États-Unis. Lorsqu'il est décédé subitement, en août 1975, il était à la pêche avec des amis dans le nord de la Saskatchewan.

En reconnaissance de son dévouement incomparable, le Fonds commémoratif Orville-Erickson a été créé afin de permettre à des étudiants et étudiantes de poursuivre, avec le même enthousiasme et la même ferveur, des recherches en vue de trouver des solutions à nos problèmes écologiques, grâce à des bourses d'études.

Le Fonds est géré par la Fondation canadienne de la faune. Les sommes proviennent entièrement du secteur privé, grâce aux efforts bénévoles des amis d'Orville Erickson. Ces gens,

ainsi que ceux qui s'occupent de leur affectation, ont exprimé leur désir que ces sommes, obtenues grâce à des efforts soutenus, servent d'aide financière aux étudiants et étudiantes qui sont animés du même enthousiasme et du même engagement envers la conservation des espèces sauvages qu'a manifestés Orville Erickson tout au long de sa vie.

Parmi les programmes d'études suivis par les bénéficiaires précédents des bourses du Fonds commémoratif Orville-Erickson, mentionnons la biologie, la zoologie, les systèmes des ressources mondiales, la gestion des écosystèmes, la biologie environnementale, l'écologie et la biologie évolutionniste, la restauration écologique, les sciences de l'environnement.

#### **OBJET**

L'objet du Fonds est d'accorder une aide financière aux étudiants et étudiantes qui poursuivent des études postsecondaires dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore.

#### **ADMISSIBILITÉ**

Tout candidat ou candidate doit être étudiant(e) en bonne et due forme, inscrit(e) à temps plein dans un établissement d'enseignement canadien reconnu et être citoyen(ne) canadien(ne) ou immigrant(e) reçu(e) ayant l'intention de travailler au Canada.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

C'est au comité de sélection du Fonds que revient chaque année le rôle de choisir les étudiants et étudiantes qui recevront la bourse d'études.

La Fondation canadienne de la faune reçoit les demandes de bourses, puis les fait parvenir aux fiduciaires du Fonds. Les fiduciaires étudient les demandes puis présentent leur liste de candidats et candidates qui méritent de recevoir de l'aide financière.

#### **AFFECTATION DES FONDS**

La Fondation canadienne de la faune émet les chèques de bourses d'études de la part des fiduciaires du Fonds et conformément à leurs directives.

Toutes les bourses s'appliquent à une année scolaire normale. Chaque bourse peut être divisée en deux versements égaux, c'est-à-dire un par trimestre.

#### **FORMULAIRES**

Toute demande de bourse d'études doit être présentée sur le formulaire pertinent en ligne ou par PDF. Les renseignements supplémentaires ne doivent pas dépasser une page (500 mots). Les étudiants et étudiantes des deuxième et troisième cycles doivent inclure un plan d'étude ou de recherche (limite d'une page/500 mots).

#### **DATE LIMITE DES DEMANDES**

Les demandes doivent nous parvenir par poste ou par courriel au plus tard le 31 mai. En apposant sa signature à la demande, le candidat ou la candidate indique qu'il ou elle accepte la responsabilité de respecter les modalités d'attribution des bourses, décrites dans le présent document.

#### **AVIS DE DÉCISION**

Chaque candidat(e) retenu(e) recevra un avis à l'automne.

#### **RÈGLEMENTS RÉGISSANT L'UTILISATION DE LA BOURSE**

Les bourses peuvent servir à payer les frais de subsistance. En aucun temps ne peuvent-elles servir à l'achat de matériel ou d'un véhicule.

#### **MODALITÉS DE RESPONSABILISATION**

Le bénéficiaire détient le pouvoir ultime de dépenser la somme reçue et doit rendre compte de l'utilisation de la bourse. Les fiduciaires se réservent le droit de demander des informations sur l'utilisation des fonds et d'exiger des renseignements financiers supplémentaires, le cas échéant. Les fiduciaires se réservent également le droit de révoquer une bourse d'études s'il apparaît que les fonds n'ont pas été utilisés conformément aux modalités décrites dans le présent document.

#### **COMPTE RENDU**

Les candidats et candidates qui reçoivent des bourses d'études doivent présenter un relevé de notes après chaque semestre, dans les deux semaines suivant la réception des notes. Le second versement des bourses d'études ne sera effectué qu'après la réception et l'examen du relevé de notes. Les fiduciaires se réservent le droit de révoquer une bourse d'études si l'étudiant ou l'étudiante n'atteint pas un niveau acceptable de rendement dans ses études.

Si l'étudiant ou l'étudiante ne respecte pas les modalités de compte rendu, toute demande ultérieure sera rejetée.

#### **RECONNAISSANCE DU SOUTIEN FINANCIER**

La reconnaissance du soutien financier devrait être indiquée dans toute publication, tout film, événement, projet, etc., entrepris par l'étudiant ou l'étudiante tandis qu'il ou elle est bénéficiaire d'une bourse d'études du Fonds commémoratif Orville-Erickson.